

Indicateur n° 12 : Proportion de femmes en emploi après un CLCA

Les situations vis-à-vis de l'emploi juste avant et quelques mois après la perception d'un complément de libre choix d'activité (CLCA) des parents sortis du dispositif entre août et octobre 2009 sont présentées ci-après :

	Proportion de sortants travaillant ¹ juste avant ² l'entrée dans le CLCA			Proportion de sortants travaillant ¹ quelques mois ³ après leur sortie			Écart entre les bénéficiaires d'un CLCA travaillant avant et après (en points)
	CLCA taux plein	CLCA taux réduit	Tous CLCA (a)	CLCA taux plein	CLCA taux réduit	Tous CLCA (b)	Tous CLCA (b) - (a)
1 enfant	83	98	89	80	97	87	-2
2 enfants	70	93	82	61	96	78	-4
3 enfants ou plus	65	91	74	49	93	63	-11
Ensemble	72	94	81	62	96	76	-5

Source : DREES/CNAF - Enquête auprès des sortants du dispositif du CLCA

Champ : France entière, sortants du CLCA entre août et octobre 2009.

1, 2, 3 : Voir précisions méthodologiques.

Lecture : Parmi les bénéficiaires sortis d'un CLCA entre août et octobre 2009, 81 % travaillaient juste avant leur entrée dans le dispositif et 76 % travaillent quelques mois après leur sortie du dispositif ; soit une diminution de 5 points.

Le complément de libre choix d'activité (CLCA) permet, sous certaines conditions, aux parents de jeunes enfants qui ne travaillent plus (CLCA taux plein) ou qui travaillent à temps partiel (CLCA taux réduit) de percevoir une prestation financière. Les bénéficiaires du CLCA sont très majoritairement des femmes (97 %).

Globalement, 81 % des sortants du CLCA entre août et octobre 2009 travaillaient juste avant d'entrer dans le dispositif. Quelques mois après la sortie du dispositif, 76 % des sortants travaillent.

La situation professionnelle à l'issue du CLCA dépend fortement de la situation avant le congé, du nombre d'enfants et du cadre dans lequel l'arrêt s'est réalisé (garantie d'emploi dans le cadre d'un congé parental ou non).

Quelques mois après leur sortie, 62 % des sortants d'un CLCA à taux plein retravaillent. Cette proportion décroît très nettement avec le nombre d'enfants : elle s'établit à 80 % pour les parents d'un seul enfant, à 61 % des parents de 2 enfants et à 49 % des parents d'au moins 3 enfants. Les sortants ayant arrêté de travailler dans le cadre d'un congé parental d'éducation sont plus nombreux à retravailler à l'issue du CLCA : 72 % contre 44 % de ceux qui n'ont pas bénéficié d'un tel congé.

La grande majorité (59 %) des sortants d'un CLCA à taux plein qui retravaillent quelques mois après leur sortie sont à temps complet, davantage encore s'ils travaillaient déjà à temps complet juste avant leur entrée (78 %).

La quasi-totalité (96 %) des sortants du CLCA à taux réduit, qui travaillaient donc à temps partiel en percevant le CLCA, travaillent à la sortie du dispositif, et ce quel que soit le nombre d'enfants (97 % pour un seul enfant, 96 % pour 2 enfants et 93 % pour 3 enfants ou plus. Lorsqu'ils retravaillent après leur CLCA, 48 % des sortants d'un CLCA à taux réduit travaillent à temps complet, 35 % travaillent à 80 % ou plus et 16 % à moins de 80 %. L'exercice de son activité professionnelle à temps partiel tend à ainsi perdurer après le CLCA à taux réduit : alors que 25 % des sortants d'un CLCA à taux réduit qui travaillaient juste avant leur entrée étaient à temps partiel, c'est le cas de 50 % de ceux qui travaillent quelques mois après leur sortie. Le passage par un temps partiel à l'occasion du CLCA à taux réduit s'inscrit en effet parfois durablement dans les trajectoires professionnelles des bénéficiaires : 40 % des sortants d'un CLCA à taux réduit qui étaient à temps complet juste avant leur entrée et qui travaillent quelques mois après leur sortie sont désormais à temps partiel (le plus souvent un temps partiel relativement long).

Une analyse à plus long terme des trajectoires fournit des éléments complémentaires. Cette étude a notamment conclu que l'interruption d'activité s'accompagne d'effets négatifs sur la trajectoire des mères, même à long terme. Ces effets sont cependant plus faibles que ceux observés au moment des trois ans du benjamin. En outre, ce constat peut être relativisé puisque cet effet varie selon la nature et la durée de l'interruption. On retiendra notamment que s'arrêter en dehors d'un congé parental ou pendant trois ans ou plus augmente les risques que les mères soient ensuite inactives ou qu'elles connaissent une trajectoire précaire. À l'inverse, une interruption de moins d'un an dans le cadre d'un congé parental tend à augmenter légèrement la probabilité de connaître une trajectoire ascendante. Si le congé parental permet de limiter l'exclusion de l'emploi suite à une interruption d'activité, il n'empêche pas le risque de précarité des trajectoires professionnelles. Toujours selon cette étude, l'activité réduite n'a pas d'impact à long terme sur la probabilité d'être en emploi. Avoir été en congé parental à temps partiel a même un effet positif sur la probabilité d'être en emploi en 2010, et notamment en emploi stable.

Précisions méthodologiques sur l'indicateur n° 12 :

Les données concernant les sortants du CLCA sont issues d'une enquête, que la DREES a mené en collaboration avec la CNAF en avril-mai 2010, auprès des bénéficiaires sortis du CLCA entre août et octobre 2009. 3 500 allocataires de la CNAF qui avaient perçu le CLCA en juillet 2009 mais ne le percevaient plus en octobre 2009 ont été interrogés sur leurs situations professionnelles avant, pendant et après la période de perception du CLCA. Le repérage des situations d'emploi se fonde sur certains concepts définis ci-dessous (travailler, situations professionnelles juste avant le CLCA et quelques mois après le CLCA). Les bénéficiaires du COLCA ne sont pas concernés par cette enquête.

Les résultats présentés dans cet indicateur sont uniquement valables sur la population des sortants du CLCA entre août et octobre 2009 et ne peuvent être extrapolés à une autre population de sortants. En effet, les dates d'entrée et de sortie du dispositif pourraient influencer fortement le retour sur le marché du travail du fait des effets de la conjoncture économique notamment.

Travailler : sont considérées comme exerçant une activité professionnelle les personnes qui, à la question « Travaillez-vous ? » disent spontanément qu'elles travaillent, sont en congé maternité, en congé annuel, en RTT (réduction du temps de travail) ou en arrêt maladie (moins de 6 mois). Pour les personnes en congé, il leur a été demandé de décrire leur situation professionnelle immédiatement avant leur congé.

Situation professionnelle quelques mois après la sortie : il s'agit de la situation 6 à 9 mois après la sortie du CLCA.

Situation professionnelle juste avant le CLCA : les sortants déclarant travailler le mois précédant le début de la perception du CLCA et ceux ayant arrêté leur activité professionnelle 4 mois ou moins avant cette date sont considérés comme travaillant « juste avant » l'entrée dans le CLCA. À l'inverse, ceux qui ont arrêté de travailler 5 mois ou plus avant le début du CLCA sont considérés comme ne travaillant pas « juste avant » l'entrée dans le CLCA.

Congé parental d'éducation total : le congé parental d'éducation offre le droit aux parents d'enfants de moins de 3 ans de cesser leur activité professionnelle pour s'occuper de leurs enfants sans rompre leur contrat de travail. Ils ont l'assurance de retrouver leur emploi ou un emploi similaire dans la même entreprise ou administration à la fin du congé parental.

Les travaux du Credoc et de la CNAF permettent de compléter l'analyse. Le Credoc a mené en 2010 une étude portant sur les trajectoires professionnelles des mères selon qu'elles aient ou non interrompu leur activité professionnelle, en bénéficiant ou non d'un congé parental (le repérage des bénéficiaires d'une prestation du type du CLCA n'est toutefois pas possible dans cette enquête). L'objectif est d'analyser les trajectoires professionnelles des mères en examinant leurs situations professionnelles à quatre étapes clefs : la naissance de leur aîné, la naissance de leur benjamin, les 3 ans de leur benjamin et les 12 ans de leur benjamin. Il s'agit d'une enquête téléphonique mise en œuvre en 2010 auprès de 3 000 mères ayant au moins deux enfants et dont le benjamin était âgé de 12 ans.